

ÉCO du TRI

N°42

JANVIER 2021



Trier ses déchets de fêtes

Réduire ses emballages : un jeu d'enfant !

Dépôts sauvages : stop !

Travaux d'enfouissement des colonnes de tri

Déchèteries : les gardiens pour vous guider



CONSTRUISSONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !

EDITO

“ L'épidémie Covid-19 et ses conséquences sanitaires nous ont fait vivre une période inédite. Je tiens à rendre hommage au travail réalisé par l'ensemble des équipes du SMIEEOM et de ses prestataires, qui ont assuré le fonctionnement des services du syndicat dans des conditions particulièrement complexes.

L'année 2020 témoigne de la poursuite de nos engagements vers une gestion des déchets au plus proche de l'environnement : enfouissement des colonnes de tri,

modernisation du centre de transfert de Choussy, optimisation de la valorisation des déchets.

2021 verra nos projets tournés vers la gestion des biodéchets et l'optimisation de la collecte des emballages recyclables.

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2021. ”

Eric Martelliére
Président du SMIEEOM Val de Cher



TRIER SES DÉCHETS DE FÊTES

Pour être recyclé, un déchet doit d'abord être trié.

Le contenu des poubelles grises étant directement incinéré, **trier au préalable** :

- les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en métal et en carton dans les colonnes jaunes,
- les bouteilles et bocaux en verre dans les colonnes vertes,
- le papier dans les colonnes bleues

En période de fêtes, d'autres déchets sont eux aussi recyclables :



COLONNE JAUNE

- Petits cartons d'emballage de jouets, de boîtes de parfum, de coffrets cadeaux, de boîtes de chocolats, après avoir retiré les fenêtres et autres éléments en plastique
- Rouleaux de papier cadeau, papier essuie-tout
- Aérosols (neige artificielle, décos du sapin...)
- Boîtes de conserves en métal
- Barquettes et plateaux en aluminium



COLONNE BLEUE

- Papier cadeau non-plastifié
- Notices de montage ou d'utilisation
- Cartes de vœux en papier
- Magazines de jouets
- Prospectus de fêtes



POUBELLE GRISE

- Papier cadeau plastifié, rubans
- Liens et attaches des jouets
- Sachets et fenêtres en plastique des emballages des cadeaux
- Polystyrène
- Emballages et barquettes plastiques des aliments (saumon, charcuterie, etc.)
- Papier d'enrobage des chocolats et confiseries
- Guirlandes non électriques, décos de Noël, cotillons
- Vaisselle ordinaire cassée
- Vaisselle en plastique
- Plateau couleur or ou argent
- Nappes et serviettes en papier
- Coques, coquilles, et restes de fruits de mer



DECHETERIE

- Sapins en plastique
- Sapins naturels
- Gros cartons bruns
- Guirlandes électriques
- Piles usagées
- Cagettes en bois (bourriches d'huîtres)

COLONNE VERTE

- Bouteilles de vin, de pétillant ou de champagne
- Bouteilles de jus de fruit
- Bocaux de conserve

LE SAVIEZ-VOUS ?



Des sacs de pré-tri et des étiquettes stop-pub sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-les !

RÉDUIRE SES EMBALLAGES : UN JEU D'ENFANT !



Comment limiter ses déchets d'emballage ?

Les emballages assurent des fonctions essentielles de protection en matière d'hygiène, de conservation, de transport, etc. Toutefois, le suremballage existe, souvent pour des raisons commerciales. La majorité d'entre eux est recyclable, mais d'autres non, comme les pots, barquettes ou films plastiques qui doivent donc être jetés dans le bac d'ordures ménagères, pour être ensuite incinérés.

Quelques astuces pour réduire la part des emballages dans notre production de déchets au quotidien :

- **Opter pour la simplicité** : un savon avec un emballage papier plutôt qu'un gel douche dans une coque plastique, des recharges de produits (savon, lessive, détergents, etc.) à verser dans un flacon distributeur.
- Privilégier l'**emballage recyclable**, identifiable par le logo triman.
- Préférer le **carton au plastique**, car moins nocif pour l'environnement et aisément recyclable.
- Préférer le **plastique recyclé**, qui économise des ressources non renouvelables et se recycle.
- Acheter **en vrac ou à la coupe**, et utiliser des **sacs en tissu réutilisables ou ses propres contenants**.
- Privilégier les **conditionnements familiaux**.
- Réutiliser les **emballages**.
- Consommer des **produits rechargeables ou réutilisables**.
- Opter pour une **boîte à goûter réutilisable**.



BREAKING NEWS

En 2021 les consignes évoluent, et nous pourrons encore plus recycler tout en nous simplifiant la vie, restez à l'écoute nous vous en reparlerons bientôt !



DÉPÔTS SAUVAGES : STOP !

Si la loi interdit et réprime le dépôt des ordures hors des lieux de collecte, **les actes d'incivisme continuent à se multiplier sur notre territoire de façon récurrente**. Ces déchets deviennent source de pollution et de dégradation des paysages, ils représentent aussi une menace quant à l'hygiène, au risque d'incendie, de blessure ou d'intoxication. **Les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont interdits et sont passibles de poursuites et d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €, voire 3000 € en cas de récidive.**

Trop souvent, on découvre des déchets devant le portail des déchèteries, au pied des colonnes de tri, sur les bordures de route ou dans la forêt.



ENFOISSEMENT DES COLONNES DE TRI

En 2020, le SMIEEOM a cofinancé l'installation de 3 points de collecte enterrés pour les déchets recyclables à Faverolles, Saint-Aignan et Thenay.

Coût de l'investissement pour le syndicat : 102 966 €, soit 73% du coût total de ces installations, les communes supportant le financement des travaux de terrassement.



Pourquoi ces enfouissements ?

La modernisation de la collecte des recyclables par apport volontaire, développée par le SMIEEOM Val de Cher depuis 2013, permet d'améliorer l'hygiène et de limiter l'incivisme aux abords de lieux de collecte. Il s'agit aussi d'assurer une meilleure sécurité des citoyens, une plus grande facilité d'accès aux colonnes, pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ainsi que les enfants, et une véritable intégration dans le paysage local.



DÉCHÈTERIES

La déchèterie est un espace public, ouvert gratuitement aux particuliers ayant des déchets à déposer*. L'accès pour les professionnels et les collectivités est soumis à l'obtention d'une carte d'accès (contrat téléchargeable sur www.smieoom.fr).

*sous réserve du respect du règlement de déchèterie.

Cette année, plus de 120 000 passages ont été enregistrés sur les 4 déchèteries du SMIEOM. Activités de jardinage, bricolage, rangement... rendent ces installations incontournables, en particulier durant les beaux jours.

En raison de la crise sanitaire, le SMIEOM a dû mettre en place des mesures de protection, dont une limite au nombre de véhicules sur le quai de déchargement, qui a généré de longues files d'attente à l'entrée des sites. Il est impossible d'augmenter l'amplitude horaire des ouvertures, sans impacter à la hausse les coûts de fonctionnement. Votre syndicat, conscient



des désagréments causés par cette situation, vous remercie pour votre patience et votre bienveillance, en situation d'exception.

Pour vous accompagner, les gardiens de déchèteries sont là.

Garants du bon fonctionnement des déchèteries, ils assurent l'accueil des usagers. Ils sont chargés de faire respecter la propreté et la sécurité sur le site, de gérer les rotations des bennes pour assurer l'accessibilité du service, et bien sûr ils vous guident pour le tri de vos déchets. **Ils effectuent un travail exigeant, parfois complexe, qui mérite le plus grand des respects. N'hésitez pas à leur demander conseil.**



DÉCHÈTERIES

FONCTIONNEMENT MODIFIÉ EN 2021

- ➔ Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières
- ➔ Pas d'enfant sur le site
- ➔ Justificatif de domicile demandé aux particuliers
- ➔ Carte de professionnels SMIEOM demandée aux entreprises et aux collectivités

À PARTIR DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

- Dépôt des pneus des particuliers **autorisé sur le site de Billy uniquement :**
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
 - ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agréés

RAPPEL

L'accès aux déchèteries **est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m³ par jour et par benne de déchet et 2m³ par jour pour les déchets verts.

Il est payant pour les professionnels qui doivent se munir d'une carte d'accès.



MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

(Billy - Contres - Noyers sur Cher - Montrichard Val de Cher)

NOUVEAUX HORAIRES D'HIVER : du 1^{er} janvier au 31 mars

Lundi	10h – 12h	14h – 17h
Mardi	fermée	fermée
Mercredi	10h – 12h	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 12h	14h – 17h
Dimanche & jours fériés	fermée	fermée

RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous
à notre newsletter sur
www.smieoom.fr

SMIEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY
Tél. : 02 54 75 76 66
smieoom.val2c@orange.fr

CIITÉO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

SMIEOM
Val de Cher

